



# Confédération Syndicale Internationale

## Naissance d'une nouvelle internationale syndicale...

**Vers une nouvelle  
Confédération  
Syndicale  
Internationale,  
ouverte,  
pluraliste,  
indépendante,  
démocratique.**

La tenue du 48ème de la Cgt a été l'occasion de réfléchir et de confirmer notre engagement dans le processus de construction d'une nouvelle organisation syndicale mondiale.

Depuis la tenue de notre congrès, ce processus s'est poursuivi : les statuts de la nouvelle "Confédération syndicale internationale" ont été finalisés. Un programme d'action est soumis aux organisations candidates à son adhésion. Conformément au document d'orientation adopté par les syndicats au 48ème congrès, le Comité confédéral national se réunira fin septembre sera saisi afin que la Cgt se déclare parmi les organisations fondatrices de cette nouvelle internationale, respectant en cela nos dispositions statutaires.

La commission exécutive proposera une délibération au Ccn dans ce sens. Il est important de noter que les principes et les objectifs fondamentaux que s'assigne la future organisation, sont totale-

ment conformes à notre conception du syndicalisme.

L'organisation s'affirme "unitaire, indépendante et démocratique", "ouverte, pluraliste, respectueuse de l'autonomie des organisations affiliées". Elle déclare "le travail humain d'une valeur supérieure au capital"; "agir pour le respect universel des droits fondamentaux, pour la paix, la démocratie". Elle entend "construire un syndicalisme de transformation sociale ouvrant la voie à une mondialisation qui profite à tous".

La Cgt avec d'autres organisations, a contribué à ce que de tels principes et objectifs soient retenus.

Le congrès fondateur, fixé en novembre 2006, marquera, en fait, le début d'un processus nouveau pour les forces syndicales au niveau mondial, et chacun a bien à l'esprit que c'est par la pratique que la nouvelle organisation devra faire ses preuves et finaliser ses modes d'organisation.

Il en sera ainsi s'agissant de l'articulation de l'organisation avec les fédérations professionnelles mais aussi avec ses organisations régionales. D'ores et déjà,

plusieurs choix attestent de la volonté de rassemblement du syndicalisme dans le respect des

diversités de chacun. Ainsi, chaque organisation affiliée garde son autonomie mais il est justement fait appel à la responsabilité de toutes pour mettre en œuvre les décisions prises ensemble. Des organisations nationales pourront avoir le statut d'"organisations associées" si elles doivent pour des raisons notamment statutaires qui leur sont propres, en passer par cette étape. Une modulation des cotisations devrait permettre aux confédérations des pays les plus pauvres de compter tout autant que les autres dans les délibérations de l'internationale.

C'est donc un moment historique qui se prépare après 60 ans de division syndicale au plan international. Il y a plus de dix ans déjà, lors des 44ème et 45ème congrès, la Cgt constatant les divergences graves avec la Fsm, dont elle était fondatrice, appelait de ses vœux un renouveau du syndicalisme international.

A leur tour, la Cisl et la Cmt, leurs affiliés, ont constaté combien il était préjudiciable à l'ensemble du mouvement syndical de pérenniser la division au risque de contraindre le syndicalisme à avoir toujours une longueur de retard sur la globalisation économique et sociale.

Cette nouvelle opportunité doit être saisie avec lucidité et

confiance. Chaque organisation est confrontée aux conséquences engendrées par l'accélération et l'élargissement de la mondialisation, à la mise en concurrence généralisée des salariés. Il est clair qu'isolés ou exclusivement cantonnés dans nos territoires nationaux, nous ne pourrions pleinement peser sur le cours des événements.

**Le congrès fondateur de la Confédération syndicale internationale (Csi) aura lieu du 1er au 3 novembre 2006 à Vienne. Rappel des décisions prises à sujet dans les organisations syndicales du monde, ainsi qu'au 48ème congrès de la Cgt.**

Lorsqu'en juin 2004, lors de la Conférence de l'Organisation internationale du travail (Oit), Guy Ryder et Willy Thys, secrétaires généraux de la Cisl et de la Cmt, ont fait part à la délégation de la Cgt de leur projet de création d'une nouvelle organisation syndicale internationale, cette proposition a été reçue avec sympathie et intérêt.

Sympathie tout d'abord parce que l'internationalisme est un des invariants de l'histoire de la Cgt depuis sa création, mais aussi parce que l'unité internationale, reconnue comme impérative en ces temps de mondialisation, souvent invoquée, restait à l'état d'aspiration, de rêve souvent caressé. Avec ce projet, imaginé par les premiers dirigeants de la Cisl et de la Cmt, on passait à l'acte, vraiment. Enfin !

L'unification du syndicalisme à l'échelle mondiale est une absolue nécessité ressentie maintenant par la plupart des syndicalistes du monde. La Cgt, fidèle à son histoire et à ses valeurs, se doit d'être de ce rendez-vous.

**BERNARD THIBAUT**  
secrétaire général de la Cgt

# Chronique d'une genèse

Ensuite, parce qu'il s'agissait d'aller vers une refondation du syndicalisme international. L'objectif n'était pas une fusion entre les deux centrales, parce que les maîtres d'œuvre du processus en étaient bien conscients, l'addition des difficultés des deux organisations ne pouvait pas être à l'origine d'une dynamique nouvelle, d'une stratégie de reconquête du syndicalisme. Dès le départ, le projet se fixait pour ambition d'y associer les centrales syndicales non affiliées à la Cisl et à la Cmt, mais soucieuses de l'impuissance du syndicalisme international face à la mondialisation et ses conséquences.

Le congrès de la Cisl de Myiazaki en décembre 2004 a confirmé l'engagement de la Cisl dans ce processus qui, à terme, signifie la dissolution de la centrale née en

1947 de la rupture au sein de la Fédération syndicale mondiale. Cette décision, hautement symbolique, représentait un signal fort de la volonté de mettre un terme à plus de cinquante années de guerre froide syndicale. De son côté, la Cmt avait manifesté la même volonté.

Toutefois, des oppositions à cette démarche se sont manifestées, pas toujours de manière ouverte, pour la plupart empreintes de l'esprit de défiance instillé par les années de guerre froide. Aussi, pour surmonter ces difficultés tout en allant de l'avant dans le processus de création, Cisl et Cmt ont proposé de créer un " groupe de contact ", regroupant les organisations nationales ayant manifesté leur intérêt pour cette initiative, afin de les associer aux débats sur les objectifs, les statuts, etc.

Le Forum syndical mondial de Porto Alegre en janvier 2005 a servi de plate-forme de lancement public du processus. Les secrétaires généraux de la Cisl et de la Cmt se sont adressés à la totalité des organisations syndicales présentes, et au-delà, à tous les courants de pensée du syndicalisme du monde entier, pour leur proposer de participer au processus d'unification du syndicalisme international.

A cette occasion, le " groupe de contact " s'est réuni pour la première fois, avec la présence de six organisations d'Europe et d'Amérique latine. La Cgt, comme les autres organisations nationales y participant, a défendu une conception ouverte du processus de création de la nouvelle internationale, un processus " inclusif " pouvant permettre de rassembler largement les organisations syndicales pour affronter les défis actuels et opérer une rupture totale avec les pratiques exclusives de la guerre froide. La Cgt a aussi affirmé sa conception que la nouvelle organisation devait être un instrument d'action et de renforcement du syndicalisme.

Depuis Porto Alegre 2005, cinq autres rencontres du groupe de contact ont suivi pour débattre autour des projets de statuts, du programme d'action, et de l'organisation du congrès de fondation de la nouvelle organisation.

Au cours de ces réunions ont eu lieu de vrais échanges, des débats parfois vifs ; dans le même temps, les contacts bilatéraux et multilatéraux ont été multipliés entre organisations de toutes obédiences, affiliées ou non à une des internationales, occasions d'échanges informels et de réflexions sur l'organisation syndicale internationale dont nous avons besoin aujourd'hui et pour demain, sur ses objectifs, ses modes d'action, sur son architecture, mais aussi avec, déjà, la mise en œuvre de pratiques nouvelles d'action commune. Dans ce vaste débat, les organisations non affiliées se sont exprimées très librement et ont été écoutées avec

la plus grande attention. La preuve en est que leurs points de vue ont été pris en compte sur de nombreux points dans les statuts proposés à l'adoption comme dans le programme d'action. Si bien que les textes proposés à l'ensemble des organisations syndicales du monde, mais d'abord à celles qui décident de participer au congrès de fondation, sont une oeuvre commune, collective. En prenant en compte la diversité des opinions et surtout des cultures syndicales, la nouvelle organisation internationale signe ainsi son premier acte de respect du pluralisme, ce qui est une des conditions du succès futur du projet, gage de démocratie interne.

### **Les apports des organisations indépendantes**

Dans le débat sur les statuts, le premier projet qui nous avait été soumis, n'échappait pas à la difficulté de rédiger une charte commune capable de rassembler toutes les forces nécessaires pour affronter les défis de la mondialisation et de se débarrasser des schémas de pensée anciens. Les débats au sein du groupe de contact, mais aussi avec des organisations de la Cisl et de la Cmt et entre organisations du groupe de contact, ont permis de le faire bouger, jusqu'au projet qui vous est présenté.

La déclaration de principes, par exemple, devait à nos yeux " surmonter le passé " de division du syndicalisme, pour manifester clairement la volonté de faire du nouveau et de rassembler largement les organisations syndicales, quelles aient ou non une affiliation à l'heure actuelle, pour induire une vision ouverte tournée vers l'avenir, une conception inclusive et éviter les formulations connotées par une histoire ou une culture syndicale spécifique. Cette proposition, partagée unanimement par les autres organisations non affiliées - comme l'indique la Déclaration des organisations indépendantes de Mar del Plata de mars 2006 - a finalement été

adoptée et le texte de la déclaration de principes, beaucoup plus précis sur les valeurs du syndicalisme que la nouvelle organisation entend défendre, a gagné en pertinence pour la totalité des cultures syndicales impliquées dans ce projet.

La question des affiliations, du statut et de la place des organisations nationales a fait l'objet aussi d'intenses débats du fait de la tradition centralisatrice et verticale commune à toutes les organisations syndicales internationales. L'expérience syndicale européenne, mais aussi des organisations latino-américaines, a permis de se dégager de cette conception historique qui constitue aujourd'hui un frein au déploiement du syndicalisme dans le monde, en faveur d'une reconnaissance de l'autonomie des organisations nationales et d'une grande souplesse dans les modes d'organisation. Partant du constat de l'importance croissante des intégrations économiques et des politiques zonales, nous avons mis l'accent sur le rôle et le statut des organisations régionales. C'est un terrain sur lequel, au-delà des diversités des situations et des cultures, la proximité est plus propice à la création de pratiques de rassemblement sur des revendications communes, de coordination des luttes. De la même manière, les fédérations professionnelles internationales, de par leur champ d'action, ont cette capacité de mobiliser de manière efficace sur des objectifs communs et, dans le même temps, de rassembler largement, y compris au-delà des organisations confédérées adhérentes à l'internationale. Leur autonomie de décision et de gestion ne devrait pas les empêcher d'être " des partenaires à égalité dans l'élaboration d'une politique mettant en cohérence le professionnel et l'international " - comme le soulignait la Déclaration des organisations indépendantes, l'internationale ayant un rôle d'articulation entre les champs professionnels et interprofessionnels.

L'organisation du congrès de fondation a fait l'objet de débats serrés, mais un accord a fini par être trouvé par lequel les organisations indépendantes du groupe de contact sont placées sur le même plan que les organisations qui étaient affiliées à la Cisl ou à la Cmt. La Cgt comme les autres organisations indépendantes ont considéré, lors de la dernière réunion du " groupe de contact ", à l'occasion de la Conférence de l'Oit en juin 2006, que les changements intervenus dans les textes proposés depuis le début des discussions, constituaient une avancée substantielle.

### **Les défis de l'après-congrès**

Le congrès fondateur n'est que le premier acte symbolique, un point de départ d'une nouvelle manière d'être et d'agir. Pour tous les acteurs, indépendants comme affiliés à la Cisl et Cmt, les défis majeurs de la nouvelle organisation consistent :

☛ A s'engager dans l'action, pour changer le rapport de forces à l'échelle mondiale afin de passer d'une attitude purement défensive à une stratégie offensive de reconquête des espaces démocratiques.

☛ A faire coexister et œuvrer ensemble de multiples cultures et histoires, des réalités extrêmement diverses, et à terme, contribuer à la création d'une nouvelle culture commune, d'un nouvel internationalisme syndical fondé sur les principes d'unité, d'indépendance, de démocratie, de pluralisme et de respect de l'autonomie des organisations nationales.

#### **Hélène Bouneaud**

Conseillère,  
Espace international.

### **Les décisions du 48e congrès de la Cgt.**

#### **Décision 5 :**

Le congrès approuve la démarche entreprise par nombre de confédérations de divers continents dont la Cgt qui se sont engagées dans la construction d'une nouvelle organisation syndicale mondiale.

Le congrès se prononce pour une organisation ouverte à tous sans exclusive, qui se fixe pour objectif de développer la solidarité et la compréhension entre les peuples, de permettre aux salariés du monde d'agir et de se mobiliser dans des actions convergentes pour des droits sociaux fondamentaux, le progrès social, la démocratie, la paix, la diversité culturelle, et de contribuer à des alternatives à la mondialisation actuelle. Dès que le projet de cette nouvelle organisation sera finalisé, un Comité confédéral national se prononcera sur la participation de la Cgt au congrès fondateur de cette nouvelle internationale.